CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

RAPPORTEUR(S): M. GERARD GAZAY

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 27 Juin 2019

OBJET : Partenariat 2019 avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 27 Juin 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé:

- d'accorder à la Chambre de commerce et d'industrie Marseille Provence (CCIMP) une subvention de 150 000 €;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention de mise en œuvre de cette subvention, dont le projet est joint au rapport.

La dépense sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité
Les élus du groupe "Socialiste et écologiste" s'abstiennent.

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice du Service des Séances de l'Assemblée